DSF
Direction des Services Fiscaux

Rapport d'activité 2024

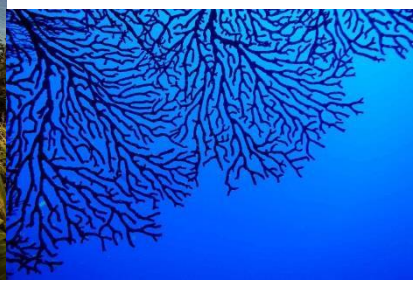

DSF
Direction des Services Fiscaux

AU SOMMAIRE

Introduction 3

Présentation de la direction 4

- L'organigramme au 31 décembre 2024..... 4
- Les missions 5
- La présentation des services 6
- Le projet de direction 10

Les chiffres clés 12

L'activité des services 13

Evolution des recettes fiscales entre 2023 et 2024 27

- Budget annexe de répartition 28
- Budget annexe de reversement 30

DSF
Direction des Services
Fiscaux

Introduction

L'année 2024 restera une période singulière, marquée par un contexte économique et social d'une tension exceptionnelle. Les événements de mai ont profondément ébranlé le tissu économique du territoire, créant des répercussions significatives sur l'activité des entreprises et sur les ménages et, par conséquent, sur les missions de l'administration fiscale.

Dans ce cadre complexe, la Direction des Services Fiscaux (DSF) a dû faire preuve d'une agilité et d'une résilience sans précédent pour continuer à assurer la juste application de l'impôt, une mission essentielle au financement des politiques publiques.

La DSF a donc réorienté ses missions passant du contrôle vers l'accompagnement des usagers, notamment en proposant des échéanciers de paiement aux particuliers et entreprises touchés par la crise de Mai.

Ce rapport consolidé vise à présenter, en toute transparence, les performances, les adaptations et les réalisations des services de la Direction face à ce contexte inédit.

DSF
Direction des Services Fiscaux

Présentation de la direction

L'organigramme

(au 31 décembre 2024)

Directeur
Mickaël JAMET

Assistantes de direction
Vaïana WAHNARA
Andréa DRADJAT

Directeur adjoint
David DRIE

Directrice adjointe
Aurélia LOZACH

Cellule des ressources humaines

Cellule des agréments fiscaux

Cellule des études fiscales et statistiques

Cellule d'ingénierie informatique
Responsable :
Leïla BENAKEZOUH

Service de la fiscalité des particuliers
Chef de service :
Eric FERE
Adjoints :
Christopher NGUYEN
Thierry WEISS

Section salaires

Section sociétés civiles Immobilières

Section contribution foncière

Section IR 1

Section IR 2

Section IR 3

Service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu
Chef de service :
Kristèle CHARTIER
Adjoint :
Poste vacant

Section IR 1

Section IR 2

Service d'accueil et d'information

Service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés
Chef de service :
Edmond ROSAIRE
Adjointe :
Virginie MURON

Section IS

Section contrôle TGC et programmation

Service de contrôle et d'expertise
Chef de service :
Pierre BOUQUILLON
Adjointe :
Sterenn BURDET

Pôle de vérification externe

Cellule de lutte contre la fraude fiscale

Service du contentieux fiscal
Chef de service :
Gilles HARBULOT

Service des impôts de Koné
Chef de service :
Yasmina SAIMOEN

Service de la recette
Chef de service :
Gil PAIN
Adjointe :
Sonia RIVAL

Section comptabilité-guichet

Section enquêtes et poursuites

Cellule enregistrement

Section recouvrement 1

Section recouvrement 2

Section recouvrement 3

Service du domaine
Chef de service :
Benoît DAJEAN
Adjoint :
Angélo BOZZAT

Service de la régie locale des tabacs
Chef de service :
Pierre EMERY

Service de la fiscalité immobilière et du patrimoine
Chef de service :
Nathalie NETO
Ajointe :
Florence TRELLUYER

Service de la publicité foncière
Chef de service :
Romain BELLIOT
Adjointe :
Clara JOSSERAND

Section accueil-comptabilité

Section traitement des formalités

Section production des états hypothécaires

Service des moyens et de l'informatique
Chef de service :
Audrey SIMONI
Adjoint :
Jérémie MOUGIN

Section support

Section traitement des documents fiscaux

Section administrative

DSF
Direction des Services Fiscaux

Les missions

La DSF concourt à l'action du gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique fiscale.
Pour se faire, elle exerce plusieurs missions :

- **Elaboration de la législation fiscale en fonction des réformes :** adapter la norme fiscale à son environnement socio-économique ;

- **Prévision des recettes fiscales :** assurer la fiabilité des prévisions de recettes budgétaires ;

- **Evaluation des dépenses fiscales :** assurer la fiabilité des prévisions de dépenses budgétaires ;

- **Instruction des demandes d'agrément pour les régimes d'aide fiscale :** maîtriser la dépense fiscale relative aux dispositifs d'aide fiscale prévus par le code des impôts ;

- **Gestion du système déclaratif :** augmenter le civisme fiscal, assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt par l'action de contrôle ;

- **Recouvrement des recettes :** maintenir la régularité et la sécurisation du recouvrement des recettes ;

- **Gestion du domaine de la Nouvelle-Calédonie :** rentabiliser le patrimoine immobilier de la Nouvelle-Calédonie ;

- **Gestion du monopole des tabacs :** assurer la distribution des produits du monopole du tabac.

DSF
Direction des Services Fiscaux

La présentation des services

➢ Le service de la fiscalité des particuliers

Il est chargé des missions d'assiette (établir l'impôt) et de contrôle pour :
- l'impôt sur le revenu (IR) des personnes physiques (salariés, retraités et titulaires de revenus fonciers) ;
- l'IR des sociétés et groupements de personnes relevant de la catégorie des revenus fonciers ;
- la contribution foncière (CF) des propriétés bâties et non bâties ;
- la contribution calédonienne de solidarité (CCS).

Il gère également :
- la retenue à la source des salariés étrangers en mission temporaire sur les chantiers des usines métallurgiques ;
- les déclarations nominatives de salaires (DNS) déposées chaque année par les employeurs ;
- les déclarations nominatives des honoraires (DNH) déposées par les professionnels versant des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires, gratification et autres rémunérations.

En outre, au travers de sa section « cellule impôt service », il assure l'accueil physique de l'ensemble des contribuables se présentant à la DSF hors rendez-vous et les renseigne sur toutes questions liées à l'assiette des impôts.

➢ Le service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu

Il est chargé des missions d'assiette et de contrôle pour :
- l'IR des personnes physiques dès lors qu'un des membres du foyer fiscal exerce une activité professionnelle non salariée (activité commerciale, industrielle, agricole ou profession libérale) ;
- l'IR des sociétés et groupements de personnes ne relevant pas du SFPa ;
- la contribution des patentes, y compris les centimes additionnels ;
- la taxe générale sur la consommation (TGC) ;
- la taxe de solidarité sur les services (TSS) ;
- la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) ;
- l'IRVM, l'IRCDC et la CCS, pour les foyers dont il a la charge.

Il gère également diverses autres taxes comme les droits de licence, la taxe de consommation intérieure sur les produits du cru et de fabrication locale (TCI) et la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale (TAT3S) perçue en régime intérieur.

➢ Le service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur les sociétés

Il est chargé des missions d'assiette et de contrôle pour :
- l'impôt sur les sociétés et activités métallurgiques ou minières ;
- la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués (CAIS)
- la contribution des patentes, y compris les centimes additionnels ;
- la TGC ;
- la TSS ;
- la taxe sur les opérations financières (TOF) ;
- l'IRVM ;
- l'IRCDC
- la TCA ;
- la CCS ;
- la contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés (CSA).

Il gère également diverses autres taxes comme les droits de licence, la taxe sur les spectacles et les produits des jeux, la taxe de consommation intérieure sur les produits du cru et de fabrication locale (TCI) et la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et sociale (TAT3S) perçue en régime intérieur.

➢ Le service de contrôle et expertise

Il est principalement chargé d'une mission d'enquête et d'une mission de contrôle. Dans ce cadre, il veille à :
- rechercher tous renseignements et informations en procédant aux recoupements et enquêtes utiles ;
- assurer une qualité de la programmation des dossiers à vérifier ;
- mettre en œuvre les opérations de contrôle fiscal externe ;
- participer à la lutte contre la fraude fiscale ;
- suivre les relations d'assistance administrative internationale ;
- assurer les réponses aux réquisitions judiciaires.

➢ Le service de la recette

Il est chargé du recouvrement des impositions de toutes natures et autres produits, pénalités, intérêts de retard et frais de poursuite lui incombant en application du code des impôts.

Il est également chargé de l'enregistrement concernant tous les actes soumis obligatoirement à cette formalité ou déposés volontairement.

Par ailleurs, il assure la garde du timbre, des impressions timbrées et valeurs assimilées.

➢ Le service de la fiscalité immobilière et du patrimoine

Il est chargé de :
- contrôler les actes de mutation à titre onéreux et à titre gratuit soumis à la formalité de l'enregistrement ;
- contrôler les valeurs mobilières et immobilières déclarées dans ces actes ;
- contrôler les déclarations de succession y compris celles relevant du statut coutumier ;
- surveiller les régimes de faveur et les mutations assorties de conditions suspensives ;
- évaluer des titres de sociétés non cotées.

➢ Le service de la publicité foncière

Il est chargé :
- d'accomplir les formalités prescrites pour la conservation des hypothèques, la consolidation des mutations de biens immobiliers, les radiations d'inscriptions et de saisies immobilières, les mentions de subrogation, celles d'antériorité, celles des jugements, la délivrance des états et certificats et plus généralement de tous travaux relevant de la publicité foncière en matière de transcription, d'inscription et de mention ;
- de liquider et percevoir les droits relatifs à ces formalités ;
- de tenir tous registres et de conserver tous documents prescrits par la loi civile.

➢ Le service du domaine

Il est chargé :
- d'élaborer le droit domanial et de le mettre en œuvre ;
- de gérer et conserver les domaines privé et public de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'établir tous baux, actes d'acquisition, de vente, d'échange, de concession et plus généralement tous actes et conventions relatifs au domaine de la Nouvelle-Calédonie ;
- d'assurer les opérations de gestion du patrimoine, notamment la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence et des biens vacants et sans maître ;
- d'effectuer l'évaluation des biens et droits immobiliers dans le cadre des opérations immobilières réalisées par la Nouvelle-Calédonie ;
- de procéder, après publicité, aux ventes aux enchères ou à l'amiable des biens immobiliers et mobiliers dans le cadre de la gestion des successions vacantes et en déshérence.

➢ Le service des moyens et de l'informatique

Il assure la coordination des moyens de la direction aux plans administratif, budgétaire, logistique et informatique. Il est notamment chargé :
- d'assurer l'exécution budgétaire, la liquidation des recettes fiscales, la tenue de l'inventaire et l'exécution des procédures de mise à la réforme ;
- de gérer les locaux, le mobilier, le matériel et les véhicules ;
- de veiller à la centralisation et la répartition du courrier en interne ainsi que l'affranchissement et la mise sous pli de tous documents et correspondances ;

- de gérer les équipements informatiques et téléphoniques ;
- de soutenir les services de la direction dans les domaines informatique et téléphonique ;
- de réaliser le traitement de masse des documents fiscaux.

➢ Le service des impôts de Koné

Il représente l'ensemble des services de la DSF en province nord dans le but de faciliter et d'améliorer les démarches et les relations avec les usagers. Il assure l'interface avec les services situés à Nouméa pour la gestion, le contrôle et le recouvrement des impôts des contribuables résidant en province nord.

➢ La cellule des études fiscales et statistiques

Elle réalise des études statistiques et des études prospectives fiscales, évalue les recettes fiscales et produits domaniaux, évalue les dépenses fiscales et définit avec la direction les indicateurs de contrôle de gestion et en assure le suivi. Ces éléments lui permettent de rédiger des notes qui constituent une aide à la décision pour le gouvernement en matière de politique fiscale.

➢ La cellule des agréments fiscaux

Elle est chargée d'instruire et suivre les agréments fiscaux délivrés dans le cadre des régimes fiscaux d'aide à l'investissement et d'évaluer les dépenses fiscales qui en découlent.

➢ La cellule des ressources humaines

Elle est chargée :
- de mettre en œuvre au sein de la direction la politique de ressources humaines décidée par le gouvernement ;
- d'accompagner le personnel encadrant notamment pour les recrutements et la gestion prévisionnelle des compétences ;
- d'assurer le suivi de la formation professionnelle ;
- de contribuer à l'amélioration du dialogue social ;
- d'assurer la gestion administrative du personnel affecté à la direction ;
- d'assurer l'interface avec la direction des ressources humaines de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

➢ La cellule d'ingénierie informatique

Elle est chargée de gérer la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques de la direction en collaboration avec la direction du numérique et de la modernisation de la Nouvelle-Calédonie. Elle forme le personnel à l'utilisation de l'application métier et assure le support des utilisateurs du site impot.nc.

DSF
Direction des Services Fiscaux

Le projet de direction

La Nouvelle-Calédonie est engagée dans une quête essentielle de progrès, d'amélioration, de changement et d'innovation. Cette dynamique vise à engendrer une meilleure adéquation entre la recherche de performance de l'action publique et le bien-être de ses agents.

Pour répondre à ces impératifs, la direction s'est engagée dans un travail de structuration de ses actions pour les quatre prochaines années (2024 à 2028). Ce travail est centré sur trois axes majeurs :

- optimiser le pilotage de la performance,
- améliorer la relation à l'usager,
- enrichir la qualité de vie au travail de ses équipes.

Il a ensuite été décliné en trois objectifs stratégiques puis en en objectifs opérationnels rappelés ci-dessous :

Le pilotage de la performance

- **Renforcer les relations partenariales.**
- **Mettre en place un système de pilotage structuré** pour une coordination efficace de toutes les activités.
- **Mettre en place de nouvelles sources de financement** pour permettre le développement de projets.
- **Garantir un programme de formation** homogène et équitable pour tous.
- **Promouvoir et encourager la modernisation des services.**

La relation aux usagers

- **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication** externe pour promouvoir les actions de la DSF et rendre l'information accessible de manière claire et efficace.
- **Simplifier les démarches** pour faciliter le parcours de l'usager.
- **Favoriser la proximité géographique.**
- **Mettre un système d'évaluation de la satisfaction des usagers** afin de garantir une amélioration continue des services et de maintenir des niveaux de service élevés.

La qualité de vie au travail

- **Promouvoir la transversalité entre les services.**
- **Stimuler la motivation** par une meilleure écoute et reconnaissance et un environnement de travail adapté.
- **Gérer efficacement le temps de travail** pour garantir un équilibre entre vie professionnelle et privée.

L'année 2024 a été marquée par plusieurs chantiers visant l'amélioration de la gestion interne, la modernisation des services et l'engagement citoyen :

- Définition d'indicateurs de suivi d'activités pour une meilleure évaluation des performances ;
- Documentation des procédures avec la rédaction de fiches de process et de procédures opérationnelles pour 9 services et cellules sur les 17 que compte la direction ;
- Conduite d'une réflexion en collaboration avec le secrétariat général sur l'identification de nouvelles sources de financement ;
- Transfert des documents internes sur des Drives (espaces de stockage partagés) afin de faciliter le travail collaboratif ;
- Identification des démarches à dématérialiser et étude sur la mise en place de la signature électronique ;
- Réflexion sur la mise en place d'une plateforme de formation interne hébergée sur l'outil Klassroom ;
- Mise en place d'un simulateur de patente à destination du public ;
- Installation d'ordinateurs à l'accueil pour les usagers ;
- Élaboration d'une présentation dédiée à la sensibilisation aux impôts dans les établissements scolaires.

DSF
Direction des Services Fiscaux

Les chiffres clés

Moyens humains

Nombre de postes budgétaires : **203**

Nombre d'agents effectifs : **191**

113 millions F CFP en dépenses de fonctionnement (hors masse salariale)

39 millions F CFP en dépenses d'investissement

Moyens budgétaires

Produit des principaux impôts

41 milliards F CFP[1] de taxe générale sur la consommation

25 milliards F CFP à l'impôt sur le revenu

24 milliards F CFP à l'impôt sur les sociétés

4 milliards F CFP de droits d'enregistrement

185 tonnes de tabac vendues

13,5 milliards F CFP[2] de chiffres d'affaires

Rendement du monopole du tabac

[1] TGC recouvrés par la DSF et par la direction régionale des douanes

[2] dont 7,4 milliards de TAT3S

DSF
Direction des Services
Fiscaux

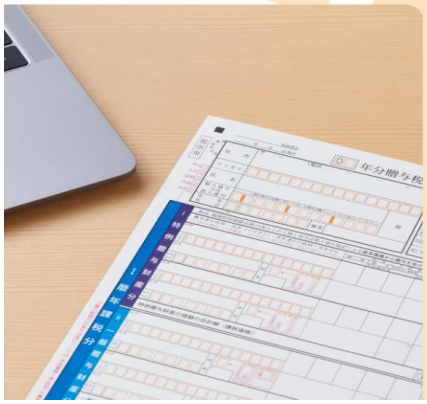

DSF
L'activité
DES SERVICES

DSF
Direction des Services Fiscaux

ACCUEIL

Tous les services de la DSF reçoivent du public avec ou sans rendez-vous. Ils gèrent aussi un grand nombre de mails et d'appels téléphoniques.

Accueil physique (chiffres de la CIS)

	2023	2024
Nombre de contribuables reçus	71 831	63 398
Temps d'attente moyen (banque d'accueil et box)	1 min 6 s	1 min 47 s
Temps d'entretien moyen (box)	3 min 53 s	4 min 48 s
Nombre de documents délivrés	34 892 (140/ jour en moyenne)	32 168 133/jour en moyenne)

Gestion des mails (chiffres de la CIS)

	2023	2024
Nombre de mails reçus	27 977	40 222

Accueil téléphonique (chiffres pour l'ensemble de la direction)

	2023	2024
Nombre d'appels reçus	205 308	255 094

TRAITEMENT DES DOCUMENTS

La DSF gère un volume important de documents, notamment pendant la période de dépôt des déclarations de revenus, appelée « période de campagne », qui s'étend habituellement de février à juillet chaque année.

Pour les contribuables sans compte fiscal en ligne, les déclarations papier sont reçues, contrôlées par les services de gestion, puis saisies et scannées pour être versées au dossier du contribuable. Celles contenant peu de champs peuvent être traitées par lecture automatique de documents (LAD).

Pour les déclarations en ligne, l'intégration des données est automatique, mais des contrôles spécifiques sont effectués.

Suite aux événements qui ont touché la Nouvelle-Calédonie en 2024, les contribuables déclarant en ligne ont eu un délai supplémentaire pour accomplir leurs formalités. La période de campagne a donc été allongée jusqu'en septembre.

	2023	2024
Nombre de déclarations IR saisies durant la campagne (période de février à juillet)	21 894	19 130
Nombre de déclarations IR intégrées par LAD pendant la campagne	36 569	39 164
Nombre d'autres documents fiscaux traités hors campagne	42 316	32 943
Nombre de déclarations de revenus déposées en ligne	64 768	66 695
Nombre de courriers envoyés	288 005	222 449

SERVICES EN LIGNE

Le site www.impots.nc propose 36 services en ligne. Grâce à la fiabilité des applications fiscales et à leur adéquation aux besoins des usagers, l'adhésion est très forte avec plus de 110 000 utilisateurs.

Cette transition numérique a permis à la DSF d'optimiser sa politique de distribution des documents et d'avoir un impact budgétaire direct. En effet, grâce à la dématérialisation des déclarations et des avis notamment, 123,6 millions de F CFP d'économies ont été réalisées sur le budget de fonctionnement 2024.

Nombre de comptes en ligne

Le nombre de comptes en lignes est en constante augmentation. Au 31 décembre 2024, on compte 123 023 comptes en lignes : 102 128 comptes de personnes physiques et 20 895 comptes de personnes morales.

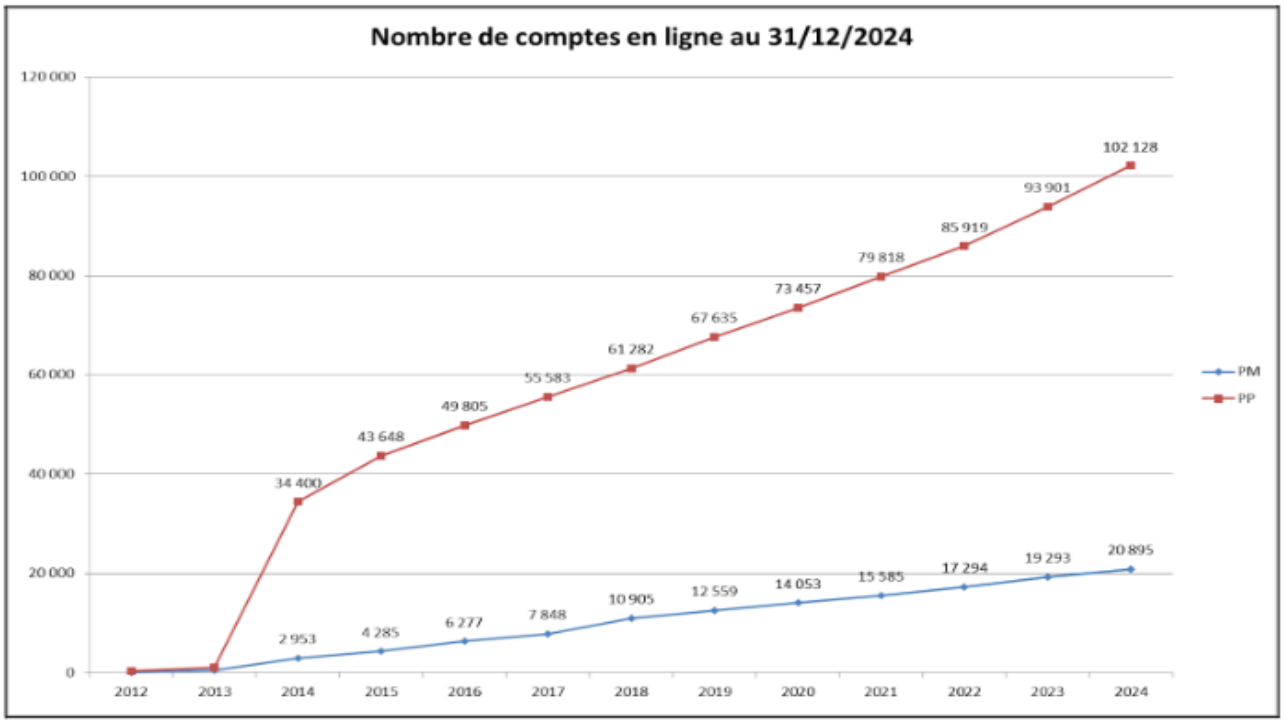

Evolution du taux de télé-déclaration

Au niveau des professionnels :

En corrélation avec l'augmentation du nombre de comptes en ligne, l'usage des télé-déclarations professionnelles est également en augmentation : elles représentent, en 2024, 97,5 %. de l'intégralité des télé-déclarations reçues par la DSF.

Evolution des télé-déclarations des professionnels par rapport au taux de télé-déclaration global

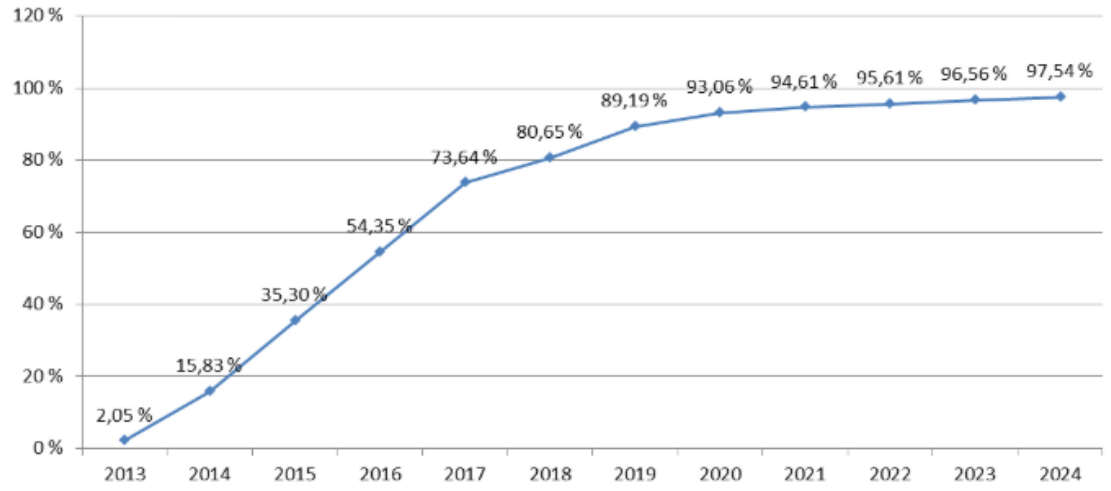

Au niveau des particuliers :

Le nombre de déclarations de revenus effectuées en ligne continue de progresser, faiblement mais de manière constante : 52,79 % des télé-déclarations reçues par la DSF en 2024 contre 51,81 % en 2023.
La mise en place progressive d'obligations de télé-déclarer devrait permettre d'augmenter l'usage de ce télé-service.

Evolution des contrats de paiement

Au 31 décembre 2024, on dénombre 88 463 contrats de paiement.

78,5 % des paiements des impôts des professionnels ont été réalisés en ligne.

Pour l'IR, la très forte augmentation du nombre de contrats de paiement constatée en 2023 s'est poursuivie en 2024. Cette dynamique s'explique notamment par le transfert du recouvrement à la direction des services fiscaux, qui a libéralisé le processus, permettant aux contribuables de souscrire un contrat de paiement à tout moment de l'année, par opposition à la période restreinte précédemment imposée.

Evolution des contrats de paiement

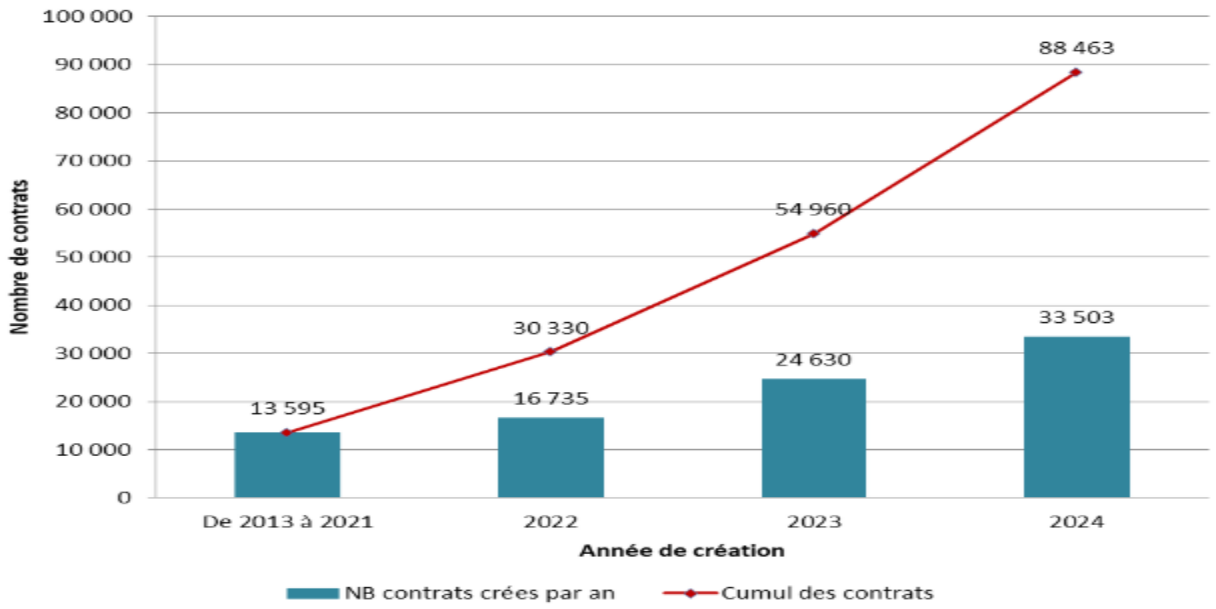

GESTION

Pôle SCI (sociétés civiles immobilières)

	2023	2024
Nombre de SCI en gestion	7 078	7 011
Nombre de SCI déclarantes	4 094	3 374

Pôle DNS (déclaration nominative des salaires)

	2023	2024
Nombre d'employeurs déclarant	12 833	13 192
dont % sur le service en ligne	88,4 %	88,8 %
Nombre de salariés et pensionnés déclarés[1]	210 192	211 771

Pôle IR[2] (impôt sur le revenu)

	2023 (pour IR 2022)	2024 (pour IR 2023)
Nombre de foyers actifs au 31/12[3]	179 035	181 640
Nombre de foyers déclarants[4]	127 189	129 057

[1] Un salarié peut être porté sur plusieurs DNS s'il perçoit des salaires de plusieurs employeurs.
[2] Les chiffres concernent les trois services ayant à gérer l'impôt sur le revenu à savoir le service de la fiscalité des particuliers (SFPa), le service de la fiscalité des professionnels à l'impôt sur le revenu (SFProIR) et le service impôts de Koné (SIK).
[3] Il s'agit de foyers ouverts donc en gestion, même si tous ne déclarent pas.

Taux de civisme fiscal à l'IR[5]

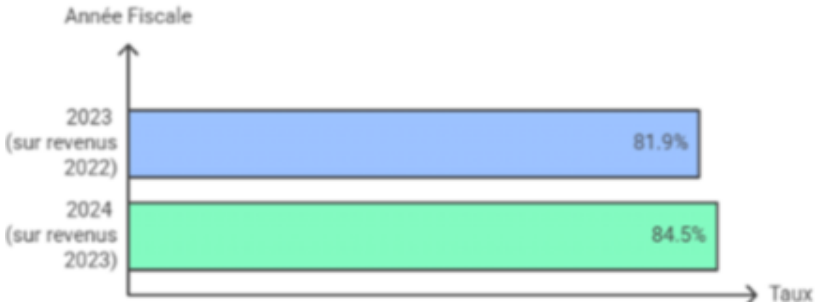

Pôle CF (contribution foncière)

	2023	2024
Nombre de NCP[6] créés	4 966	2 005
Nombre de parcelles créées	3 539	3 059
Nombre de parcelles modifiées	17 629	14 377
Nombre de bâtis créés	6 047	4 898
Nombre de bâtis modifiés	36 281	9 745
Nombre de NCP imposables	47 635	48 917
Nombre de NCP exonérés	17 704	17 214
Nombre total de propriétaires	59 759	60 499

Pôle IS (impôt sur les sociétés)

Nombre de sociétés à l'IS

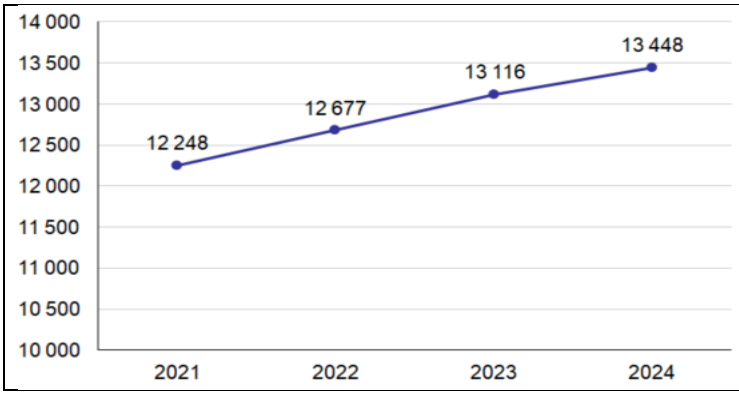

Le nombre de sociétés soumises à l'IS continue de progresser.

[4] Il s'agit des foyers déclarants des revenus aux rôles général (dans le délai légal) et supplémentaires (déclaration hors délai et redressements) de l'année.

[5] Il s'agit du pourcentage de contribuables respectant leurs obligations déclaratives à l'IR, sachant que les particuliers doivent souscrire une déclaration quand ils perçoivent des revenus supérieurs ou égaux à 1 000 000 F CFP par an alors que les professionnels doivent déclarer dès le premier franc perçu.

[6] NCP = numéros communaux propriétaires = identifiant du propriétaire dans une commune (un propriétaire peut avoir plusieurs numéros s'il a des biens dans plusieurs communes).

Taux de civisme fiscal

Le taux de civisme fiscal a chuté : 76,5 % des sociétés soumises à l'IS en 2024 ont souscrit à leurs obligations déclaratives dans les délais légaux contre 79,6 % en 2023. Ceci est à corréler avec les émeutes de mai 2024.

En 2024, les sociétés défaillantes ont régularisé leur situation en moyenne en 2,9 mois en 2024 (36,6 % en moins d'un mois, 56,2 % entre 1 et 8 mois et 6 % entre 8 mois et un an).

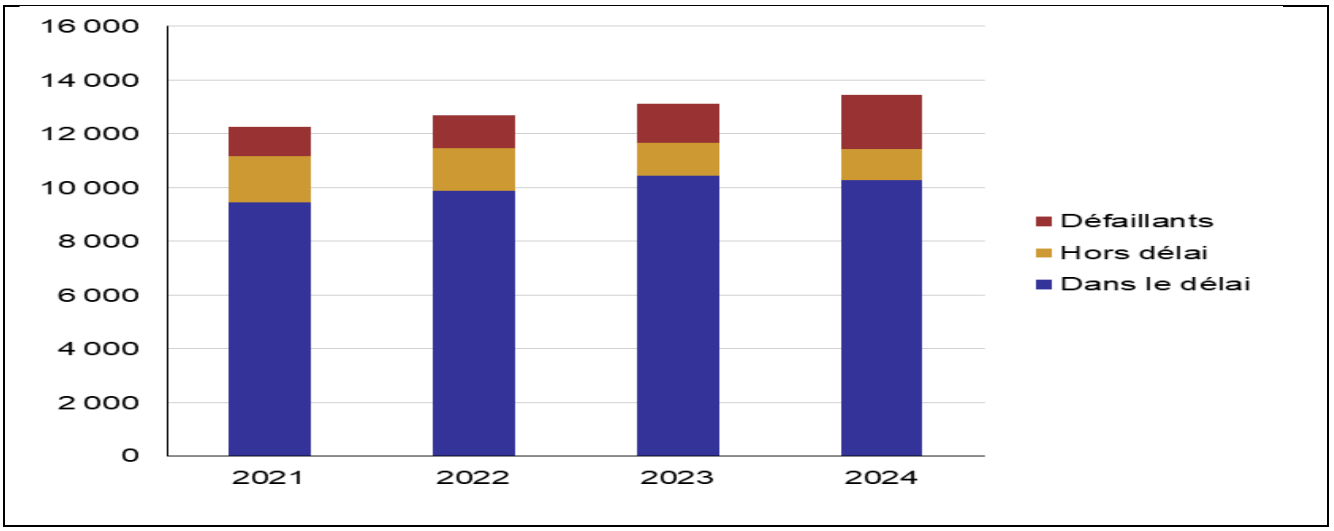

CONTROLE SUR PIECES[7]

Le contrôle sur pièces (CSP) regroupe toutes les actions menées par les agents pour réparer des insuffisances d'impositions ou des insuffisances déclaratives (relance et imposition d'office des défaillants, rectification des erreurs ou omissions, application des pénalités en cas de retard). Un contrôle n'aboutit pas toujours à une imposition supplémentaire.

Nombre de CSP engagés

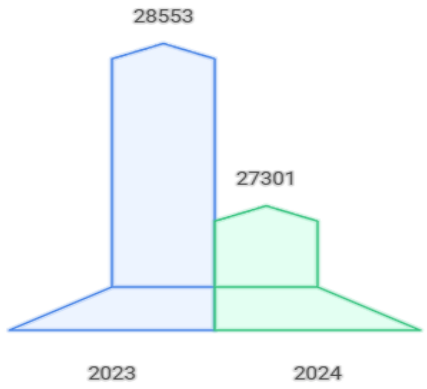

Rendement du CSP

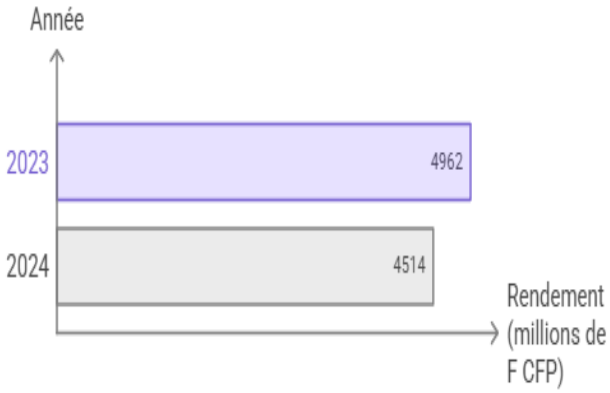

[7] Les chiffres concernent le SFpa, le SFproIR, le service de la fiscalité des professionnels à l'IS (SFProIS) et le SIK.

Du fait des événements qu'a connus la Nouvelle-Calédonie, l'activité de contrôle sur pièces a subi un recul par rapport à 2023, l'action de la DSF étant réorientée vers l'accompagnement des usagers. La réduction est de 1 252 opérations engagées, soit une baisse de 4,38 %. Le rendement, lui, a diminué de 9 %. Cela indique que les procédures standardisées n'ont pas été fortement perturbées et que la DSF a réussi à préserver cette activité essentielle pour maintenir le civisme fiscal et les recettes fiscales.

CONTROLE FISCAL EXTERNE

Les contrôles fiscaux externes, vérifications de comptabilité pour les entreprises et examens de situation fiscale personnelle pour les particuliers, sont notifiés aux contribuables et suivent des procédures strictement codifiées. Lorsqu'il s'agit d'entreprises, les vérificateurs se rendent généralement sur place. Lorsqu'il s'agit de particuliers, les entretiens ont plutôt lieu dans les locaux de l'administration. Ils peuvent porter sur l'ensemble des revenus et du patrimoine et tous les impôts dus. La DSF est dotée d'un pôle de contrôle fiscal externe au sein du service de contrôle et d'expertise.

Les événements en Nouvelle-Calédonie, rendant tous les déplacements en entreprise impossibles à compter de mai 2024, ont entraîné une chute significative de l'activité de contrôle fiscal externe par rapport à 2023 :

- le nombre d'opérations de contrôle a été divisé par plus de deux (baisse de près de 55 %) ;
- le rendement total a chuté de plus de 86%, perdant plus d'un milliard de FCFP.

	2023	**2024**
Effectif vérificateurs	9	7
Nombre de contrôles cible	56	56
Nombre d'opérations engagées	53	24
Nombre d'opérations mises en recouvrement	56	36
Rendement des contrôles en millions de F CFP	1237	166

PLAINTES POUR FRAUDE FISCALE

Aucune plainte pour fraude fiscale n'a été déposée en 2024.

PARTICIPATION AUX OPERATIONS COTAF

Dans le cadre du COTAF (comité opérationnel territorial anti-fraude), la direction a participé à 2 opérations en 2024 contre 4 en 2023.

REQUISITIONS

Au niveau des réquisitions, 198 ont été traitées par la DSF en 2024 contre 116 en 2023.

ACTIVITES LIEES AU RECOUVREMENT

	2023	2024
Evolution des restes à recouvrer au 31 décembre en milliards de F CFP	13,4	28,4

	2023	2024
Résultats de l'action en recouvrement forcé en milliards de F CFP	8,6	10,1

	2023	2024
Nombre d'avis de mise en recouvrement (AMR)	19 146	31 134
Nombre de mises en demeure (MED)	25 302	55 621
Nombre d'avis à tiers détenteur (ATD)	7 789	6 395
Nombre de plans de règlement (PREG)	1 567	8 829

	2023	2024
Nombre d'interventions par les fonctionnaires huissiers de la DSF	2 108	2 442
Montant encaissé en millions de F CFP	226	970

ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

Nombre de requêtes introduites	2023	2024
Nombre devant le tribunal administratif	13	15
Nombre devant la cour administrative d'appel	2	11
Nombre devant le conseil d'Etat	6	1
Nombre devant le tribunal de première instance	2	1
Nombre devant la cour d'appel de Nouméa	4	0
Nombre devant la cour de cassation	1	0
Total	28	28

Nombre d'affaires jugées	2023	2024
Nombre devant le tribunal administratif	13	12
Nombre devant la cour administrative d'appel	7	4
Nombre devant le conseil d'Etat	10	3
Nombre devant le tribunal de première instance	5	0
Nombre devant la cour d'appel de Nouméa	3	3
Nombre devant la cour de cassation	0	1
Total	38	23
Dont taux de décisions favorables à l'administration	71 %	72 %

Enjeux financiers sur les affaires jugées	2023	2024
Enjeux financiers total en millions de F CFP répartis comme suit : *. enjeux financiers sur les décisions favorables à l'administration* *. enjeux financiers sur décisions défavorables à l'administration*	2 005 *1 331* *674*	1 486 *1 066* *420*
Montant des dépenses (frais irrépétibles et frais d'avocat) en millions de F CFP dont : *. frais irrépétibles* *. frais d'avocat*	8,2 *0,6* *7,6*	9,9 *3,8* *6,1*

DEFISCALISATION

	2023	2024
Nombre de dossiers présentés à l'agrément	4	7
Nombre de dossiers effectivement agréés	1	3
Délai moyen entre dépôt d'une demande et agrément	10 mois à 14 mois	
Dépense fiscale en millions de F CFP	1 055	1 328

ZONES FRANCHES

	2023	2024
Nombre de dossiers présentés	2	0
Nombre de zones franches créées	2	0

PRET A TAUX ZERO

Le prêt à taux zéro (PTZ) est un dispositif d'aide fiscal à l'accès au logement.

Ce dispositif qui avait été adopté en 2010 pour une durée de 10 ans a été prolongé jusqu'en 2030 suite à l'adoption de la Lp 2021-6 du 4 juin 2021. Les ménages remplissant les conditions d'éligibilité au PTZ bénéficient de l'octroi d'un prêt sans intérêt pour l'acquisition d'un premier bien immobilier constituant leur résidence principale. Les banques qui octroient un PTZ se voient rembourser les

intérêts non perçus auprès des particuliers en échange d'un crédit d'impôt sur leur bénéfice d'exploitation.

Le processus de validation d'un dossier PTZ s'effectue en 2 étapes de contrôle avant la mise en force (déblocage des fonds) des dossiers : d'une part, le service du contentieux fiscal se charge de vérifier que les conditions d'octroi du PTZ sont respectées et d'autre part, il vérifie que le crédit d'impôt est conforme aux taux fournis par le SGFGAS (Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété).

	2023	2024
Nombre de dossiers faisant l'objet d'un déblocage de fonds	83	32
Montant des crédits d'impôts générés en millions de F CFP	278,3	129,7

MECENAT

Le mécénat est un dispositif fiscal qui permet à des associations de faire bénéficier à leur donateur de réduction d'impôts :

- pour les personnes morales à l'impôt sur les sociétés : 60 % du montant du don effectué dans la limité de 0.5% du chiffre d'affaires ;
- pour les personnes morales et physiques à l'impôt sur les revenus : 75 % du montant du don effectué dans la limite de 15% du revenu net global annuel imposable.

Pour être éligible au mécénat, une association doit déposer un dossier auprès du service du contentieux fiscal. Au terme de l'instruction, une décision favorable tendant à l'admission de l'association au bénéfice du mécénat et prenant la forme d'« un rescrit » peut lui être notifiée. Grâce à ce rescrit, les associations sont donc autorisées à recevoir des dons qui ouvrent droit à une réduction fiscale au profit des donateurs. Les associations non éligibles sont également informées par écrit du rejet de leurs demandes.

	2023	2024
Nombre de demandes déposées	64	56
Nombre de demandes instruites au 31 décembre	59	52
Nombre de nouvelles associations éligibles au 31 décembre	40	37
Nombre total d'associations éligibles	484	524

Concernant le mécénat cultuel, la liste des organismes éligibles est fixée par l'arrêté modifié n° 2017-225/GNC du 17 janvier 2017 établissant la liste des missions religieuses ou associations dont l'objet est cultuel éligibles aux dispositions du mécénat (article Lp 136-3 du code des impôts). Au 31 décembre 2023, on dénombre 75 associations ou missions religieuses, dont l'objet est la pratique du culte, qui peuvent faire bénéficier leurs donateurs d'une réduction d'impôt.

PUBLICITE FONCIERE

Actes	**2023**	**2024**
Nombre de ventes immobilières	2 969	1 024
Nombre de transcriptions	4 219	2 022
Nombre d'inscriptions	2 439	845
Nombre de mentions	1 053	445
Nombre toutes formalités	7 653	3 262
Nombre moyen de transcriptions, inscriptions et mentions par jour	31	16
Etats	**2023**	**2024**
Nombre d'états délivrés	26 017	14 471
Nombre moyen d'états délivrés par jour	106	71
Délai moyen de délivrance des états en jour	5,74	3,6
Pourcentage d'états délivrés en moins de 10 jours	68 %	98 %
Taxes	**2023**	**2024**
Montant de la taxe hypothécaire et de la contribution de sécurité immobilière en millions de F CFP	601	278

FISCALITE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE

Les mutations à titre gratuit

	2023	**2024**
Nombre d'actes de décès	1 500	1 600
Nombre de déclarations de succession	400	500
Nombre de déclarations de donation	400	350
Nombre de documents afférents aux actes et déclarations (documents bancaires, attestations immobilières, notoriétés, changements de régime matrimoniaux, testaments, délivrances de legs, inventaire après décès, adoptions, etc …)	10 000	5 600
Total	12 300	8 050

Les mutations à titre onéreux

	2023	**2024**
Nombre d'actes authentiques	6 500	3 000
Nombre d'actes sous-seing privés	5 800	4 000
Nombre d'adjudications	46	26
Total	12 346	7 026

Il s'agit principalement d'actes de ventes immobilières et des cessions de parts de sociétés, mais également des baux (commerciaux, à durée emphytéotique…), des liquidations de sociétés, des procès-verbaux d'augmentation/réduction de capital, de dissolution, des fusions, des transmissions universelles de patrimoines, etc.

DOMAINE

	2023	2024
Nombre d'actes	74	70
Montant provenant de la vente de terrains en millions de F CFP	0	0
Montant provenant de la vente de matériaux en millions de F CFP	6,7	7,1
Montant des redevances domaniales en millions de F CFP	51,6	57,2

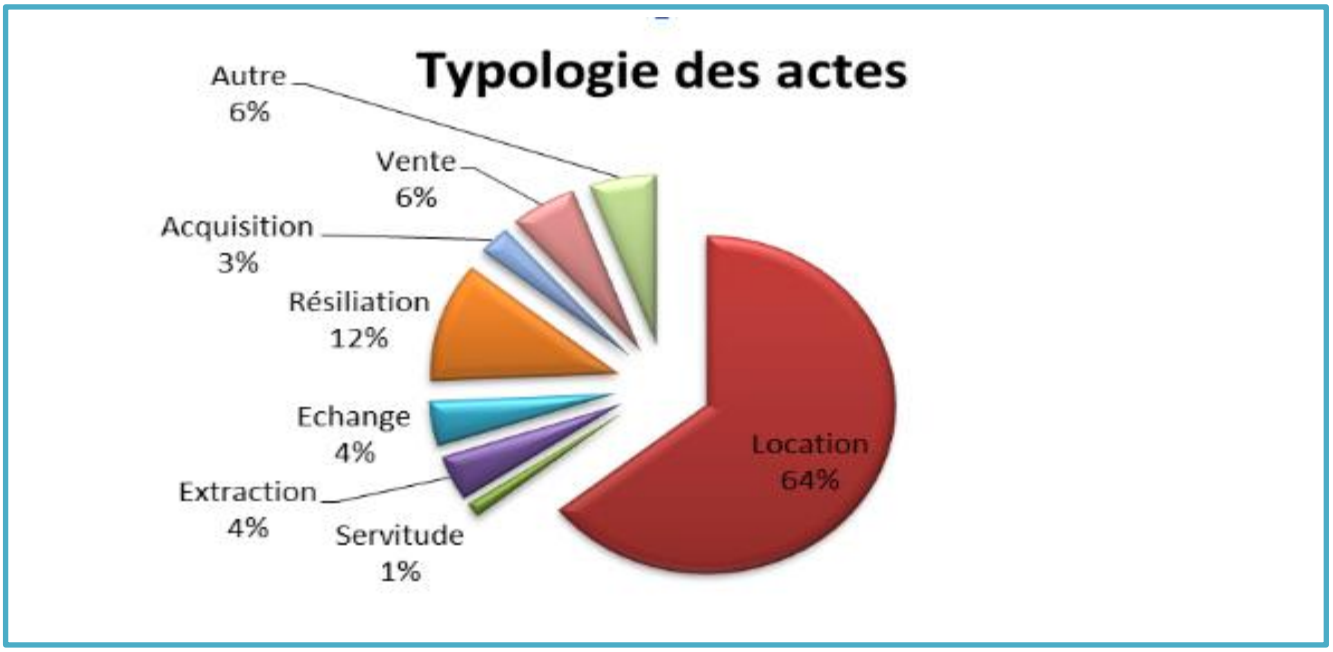

ACTIVITE DOCTRINALE

En collaboration avec les autres services de la direction, le service du contentieux fiscal élabore la doctrine administrative pour toutes les impositions, à travers les réponses faites aux contribuables et aux professionnels du chiffre et du droit appelées « rescrit ». La réponse donnée engage l'administration ; ce rescrit induit donc un mécanisme de garantie au profit du redevable contre le redressement fiscal.

	2023	2024
Nombre de demandes affectées au SCF	15	20
Nombre de rescrits produits par le SCF	13	20

Il est à souligner que le nombre de rescrits fiscaux produits par la DSF tous services confondus s'est élevé à 40 en 2023 et 31 en 2024.

ACTIVITE LEGISTIQUE

	2023	2024
Nombre de délibérations déposées sur le bureau du congrès	4	3
Nombre de lois du pays déposées sur le bureau du congrès	3	3

TABAC

Le coût du monopole

	2023	2024
Prix d'achat en F CFP d'un gramme de tabac	3,59	3,55
Evolution des dépenses de fonctionnement en %	+ 12 %	+ 4,2 %

Le prix d'achat du gramme de tabac est resté stable grâce à l'accord des fournisseurs de ne pas augmenter leurs prix de vente.

L'évolution des ventes

	2023	2024
Quantités vendues en tonnes	221	185
Evolution des quantités vendues en %	- 3,7 %	- 16 %

La consommation diminue avec un report vers les tabacs à rouler et très probablement vers les cigarettes électroniques.

Le rendement du monopole

	2023	2024
Montant cumulé du chiffre d'affaires au 31 décembre en millions de F CFP	14 520	13 596
. dont NC	*6 914*	*6 180*
. dont TAT3S	*7 605*	*7 416*
Evolution du chiffre d'affaires en %	+ 2,9 %	- 6,3 %
Montant du résultat net en millions de F CFP	13 641	12 763
Evolution des résultats nets en %	+ 3,1 %	- 6,4 %

DSF
Direction des Services Fiscaux

DSF
Direction des Services Fiscaux

Budget annexe de répartition (en F CFP) - Impôts et Taxes gérés par la DSF

Le budget annexe de répartition regroupe les taxes dédiées au financement des collectivités (Nouvelle-Calédonie, Provinces et Communes). Ces taxes sont les suivantes :

Impôts	Montant constaté au 31/12/2023	Montant constaté au 31/12/2024	Variation
Impôt sur le revenu	24 067 766 192	25 230 755 305	+ 4,83 %
IRVM (principal)	3 502 671 422	3 492 061 170	- 0, 30 %
TOF (taxe sur les opérations financières)	1 430 365 861	1 522 809 084	+ 6,46 %
IRCDC	660 000 136	1 147 818 241	+ 73,91 %
IS au taux de droit commun (30 %)	31 012 470 936	24 284 177 491	- 21, 70 %
Contribution des patentes (principal)	1 154 427 275	1 234 780 027	+ 6,96 %
Contribution foncière (principal)	1 927 740 315	2 015 519 089	+ 4,55 %
Droits d'enregistrement (principal)	7088 613 393	3 003 979 502	- 57, 62 %
Taxe hypothécaire	420 255 942	162 706 146	- 61, 29 %
Droits de timbre	239 052 270	170 574 100	- 28, 65 %
Contribution de sécurité immobilière	180 967 588	132 175 895	- 26, 96 %
Droits de licence (principal)	118 425 028	116 789 961	- 1, 38 %
Taxe sur les spectacles	36 073 317	62 929 342	+ 74,45 %
Taxe de consommation intérieure	571 137 454	404 114 631	- 29, 24 %
Produits des ventes de tabacs	6 914 422 087	6 179 715 449	- 10, 62 %
Contribution additionnelle à l'IS	959 682 628	811 567 190	- 15, 43 %
IS mine (35 %)	1 936 793 252	1 566 899 085	- 19, 10 %
TGC	24 132 567 200	13 759 688 391	- 43, 06%
TSS métallurgie	3 036 072 069	2 229 326 956	- 26, 60 %
Taxe sur les plus-values immobilières	-	56 598 464	-
Redevance sur l'extraction des produits miniers	-	40 318 818	-
Taxe sur les exportations de produits miniers	-	91 051 434	-
TOTAL	**109 389 504 365**	**87 16 355 771**	-19,81 %

L’analyse des montants d'impôts constatés révèle une **diminution globale de 19,81 % des recettes totales entre 2023 et 2024**, passant de 109,4 milliards à 87,7 milliards de FCFP. Cette chute est principalement tirée par l’effondrement de certains impôts majeurs et est le reflet d’une contraction des activités économiques sensibles au contexte social et politique de 2024.

Le recul le plus spectaculaire concerne les taxes liées à l'activité immobilière, avec les droits d'enregistrement (- 57,62%) et la taxe hypothécaire (- 61,29%) divisés par plus de deux. Ce sont les indicateurs les plus clairs d’une **paralysie quasi totale du marché immobilier**. En période de crise et d'incertitude, les transactions de biens (achats, ventes, mutations) s'arrêtent, ce qui se traduit directement par une perte massive de recettes pour l'administration fiscale liées aux actes notariés.

De même, la baisse très importante de la TGC (- 43,06%), recouvrée par la DSF est un **signal d’alarme pour l’économie générale**. Elle s’explique par une chute drastique de la consommation intérieure (due aux destructions, aux difficultés d’approvisionnement et à la réticence des ménages à dépenser).

Par ailleurs, bien que non inclus dans les baisses les plus extrêmes, la baisse de l’IS mine (- 19,10 %) et de la TSS métallurgie (-26,60 %) suggère que les difficultés et l’arrêt temporaire ou la réduction de la production ont également impacté les recettes liées au secteur industriel et minier, pilier de l’économie calédonienne.

À l'inverse, quelques recettes montrent une forte résilience, notamment l'impôt sur le revenu (+ 4,83%) et les contributions liées à l'activité foncière et des patentes, ou une croissance exceptionnelle comme l’IRCDC (+ 73,91 %) et la taxe sur les spectacles (+ 74,45 %), suggérant un rattrapage.

Enfin, de nouvelles taxes ont été introduites en 2024 (taxe sur les plus-values immobilières et taxes sur les produits miniers) sans impact sur la comparaison inter-années.

En résumé, les chiffres confirment que les événements de 2024 ont surtout frappé les secteurs où la confiance, l’investissement à long terme (immobilier) et la fluidité des échanges sont primordiaux, entraînant une dégradation significative de l'assiette fiscale.

DSF
Direction des Services Fiscaux

Budget annexe de reversement (en F CFP) - Impôts et Taxes gérés par la DSF

Le budget annexe de reversement regroupe les taxes affectées aux organismes publics de la Nouvelle-Calédonie, aux fonds de concours et les centimes additionnels. Les centimes additionnels sont votés par les collectivités (communes, provinces) sur certains impôts perçus par la Nouvelle-Calédonie et ensuite redistribués aux collectivités concernés et aux chambres consulaires.
Les rendements par bénéficiaires sont les suivants :

Bénéficiaires	Montant constaté au 31/12/2023	Montant constaté au 31/12/2024	Variation
Agence sanitaire et sociale (ASS)	17 292 673 858	14 519 784 610	- 16,04 %
CAFAT	0	1 378 210 435	-
Communes	9 806 537 188	7 240 357 189	- 26,17 %
Provinces	9 512 455 213	7 094 743 065	- 25,39 %
Agence rurale	2 075 647 384	1 695 810 451	- 18,30 %
Fonds de gestion de l'eau	109 244 599	94 211 693	- 13,76 %
Agence pour le remboursement des taxes à l'importation (ARTI) – affectation TGC	4 883 000 000	7 802 310 939	+ 59,78 %
Chambre de commerce et d'industrie (CCI)	774 308 454	689 457 851	- 11,09 %
Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)	703 918 397	626 781 528	- 10,96 %
Fonds hippique PMU	32 971 479	30 537 071	- 6,49 %

L'analyse de ces chiffres révèle une **tendance générale de réduction des montants alloués ou gérés pour la majorité des organismes.**

Les **baisses les plus importantes concernent les collectivités territoriales** : communes et provinces.

Plusieurs agences et organismes d'importance structurelle subissent des coupes importantes. Ces baisses, en particulier pour l'ASS, peuvent avoir des implications majeures sur les budgets opérationnels et les services publics.

DSF
Direction des Services Fiscaux

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Direction des Services Fiscaux de la Nouvelle-Calédonie

13 rue de la Somme à Nouméa

636 route de la Néa à Koné